

COMMUNE DE VALLAURIS

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES  
NATURELS D'INONDATIONS

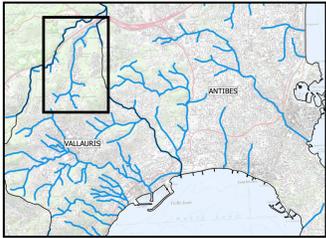
04 JAN. 2022  
Le Préfet des Alpes-Maritimes  
CAR-4352  
Thierry GONZALEZ

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE  
PLAN D : FONT DE CINE 1/2000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 23 janvier 2018 et prorogé le 23 septembre 2020  
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 19 octobre 2020 au 20 novembre 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements - Risques - Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques



Légende

**Zonage réglementaire**  
 - R0 : Emprise la plus grande entre une enveloppe de 8m de part et d'autre de l'axe du vallon ou une enveloppe de 3m de part et d'autre des berges  
 - R1  
 - R2  
 - R3  
 - B1  
 - B2  
 - s.s. Cote de référence (mNGF)  
 - Cadastre DGFI 2019  
 - Bâtimts - DGFI 2019

		ENJEUX		
		ZPPU	Zones urbanisées	
		AZU	CU	
ALEAS	Aléa fort	R1	R1	R3
	Aléa faible à modéré	R2	B1	B2

0 100 200 m

Fond de Plan : Cadastre DGFI 2019

